

# MANUEL D'EXPLOITATION

## SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE INTERACTIF

---



|                                                                                  |    |
|----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Principes d'exploitation .....                                                   | 2  |
| Signalisations générales .....                                                   | 5  |
| Opérations générales .....                                                       | 6  |
| Opérations liées aux entrées .....                                               | 8  |
| Opérations liées à l'évacuation .....                                            | 10 |
| Opérations liées à la mise en sécurité .....                                     | 12 |
| Opérations liées aux sorties .....                                               | 13 |
| Opérations liées aux archivages .....                                            | 15 |
| Opérations liées aux fonctions d'exploitation .....                              | 14 |
| Opérations liées aux équipements .....                                           | 15 |
| Opérations liées aux paramétrages .....                                          | 17 |
| Signalisations liées à la perte totale d'alimentation .....                      | 18 |
| Consignes d'exploitation .....                                                   | 19 |
| Exploitation-vérification et maintenance des systèmes de sécurité incendie ..... | 20 |
| Description des icônes .....                                                     | 22 |

## > GESTION PAR NIVEAUX D'ACCES

La centrale est exploitée avec la notion de niveaux d'accès.

Les manipulations sur les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) sont accessibles au travers de différents niveaux d'accès, qui sont rendus nécessaires pour éviter qu'une utilisation mal comprise du SSI soit source de danger pour les personnes ou les biens. Ils correspondent à la compétence des intervenants.

### **Niveau I (N1) - Personnel exerçant une responsabilité générale de surveillance :**

Correspond à l'accès direct au système par toute personne exerçant une responsabilité générale de surveillance et qui est censée réagir en premier et rechercher l'origine d'une alarme feu ou d'un dérangement.

Toute opération effectuée correspond à la gestion normale du système.

### **Niveau II (N2) - Personne ayant une responsabilité particulière de sécurité :**

Correspond à un accès au système par toute personne exploitante formée, informée et autorisée qui non seulement est en mesure de pratiquer certaines opérations d'exploitation mais aussi d'apprécier les conséquences qui en découlent.

Les opérations effectuées à ce niveau sont susceptibles de modifier les états du système. Elles ne peuvent être exécutées que si le manipulateur suit une procédure particulière nécessitant un dispositif d'accès spécifique (clef, code, etc.).

### **Niveau III (N3) - Personnel habilité à faire de la maintenance :**

Correspond à un accès au système par toute personne chargée d'effectuer les mises en service et les opérations de maintenance technique telles que prévues par le constructeur.

Il est nécessaire d'utiliser un outil standard ou non (tournevis, clef, code, etc.).

En ce qui concerne le matériel, ce niveau permet de procéder aux opérations de vérification et de mesure afin de s'assurer du bon fonctionnement et de remplacer les éléments dont l'interchangeabilité est prévue.

En ce qui concerne le programme éventuel, ce niveau permet de changer des paramètres dont la modification a été prévue à la conception.

Le niveau d'accès 1 est inclus dans les niveaux d'accès 2 et 3.

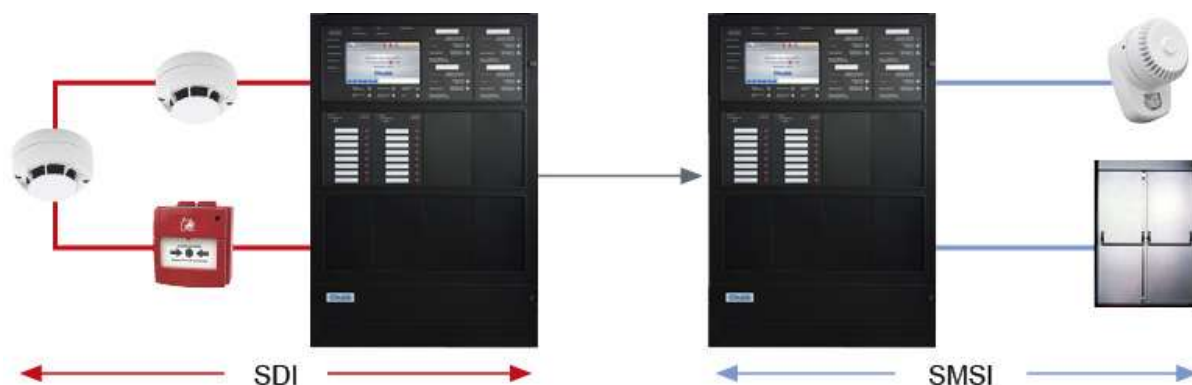
Le niveau d'accès 2 est inclus dans le niveau d'accès 3.

Sans opération pendant 60 secondes, le système revient automatiquement au niveau d'accès 1.

**Ce manuel d'exploitation ne décrit que les opérations principales de niveaux d'accès 1 et 2.**

## > DESCRIPTION INFLUENCE-S TYPE A

INfluence-S Type A est un système de mise en sécurité incendie (SMSI) qui est constitué de l'ensemble des équipements qui à partir des informations du SDI assurent les fonctions nécessaires à la mise en sécurité incendie : diffuseurs d'alarme, portes coupe-feu, clapets, centralisateur de mise en sécurité (CMSI), ...



## > DESCRIPTION INFLUENCE-S TYPE B

INfluence-S Type B est un système qui gère directement les déclencheurs manuels :

- en mode adressé sur le bus adressé I.Scan mis en œuvre sur les cartes UAI 2B Lon IN / UAI 2B directe IN,
- en mode collectif sur les zones collectives de la carte UAC 16ZD CAN.



## > GENERALITES

Les signalisations de feu et de dérangement sont mémorisées, à l'exception des défauts alimentation et des défauts de position des DAS qui sont automatiquement réarmés quand le défaut disparaît.

## > SIGNALISATIONS SONORES

**Continue** : Détection d'un feu, défaut système.

**Discontinue** : Dérangement, y compris perte d'une alimentation, pré-alarme, évacuation.

## > FACE AVANT 2 ZONES D'ALARME ET 8 FONCTIONS

### ■ INFLUENCE-S TYPE A



Les opérations marquées sur fond orangé ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

### ■ INFLUENCE-S TYPE B



# Signalisations générales

## > SIGNALISATIONS GENERALES

### ■ INFLUENCE-S TYPE A



Les signalisations marquées sur fond orangé ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

### ■ INFLUENCE-S TYPE B



## > OPERATIONS GENERALES

### ■ INFLUENCE-S TYPE A

The screenshot shows the Chubb INcendie Type A control panel interface. The main display area shows a welcome message and the Chubb logo. The interface is divided into several sections with various buttons and indicators.

**Annotations on the left:**

- Permet d'accéder aux menus : ☒ Permet de rentrer un code
- Permet de régler la date et l'heure.
- Permet de tester les signalisations sonores et visuelles (N1, 2, 3 OU N2, 3).
- Permet de contrôler les fonctions de mise en sécurité avec contrôle de position (N1, 2, 3).

**Annotations on the right:**

- Permet d'accéder aux menus :
  - Défilement des zones en alarme feu
  - Défilement des zones d'évacuation
  - Défilement des zones de mise en sécurité
  - Défilement des dérangements
  - Défilement des hors-service
  - Défilement des tests
- Touches contextuelles :
  - Accès aux opérations
  - Accès à l'entrée d'un code
  - Accès à l'état général de la centrale
- Permet d'arrêter les signaux sonores (N1, 2, 3 OU N2, 3).
- Permet de réarmer les feux, dérangements et mises en sécurité (N2, 3).

Les opérations marquées sur fond orangé ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

### ■ INFLUENCE-S TYPE B

The screenshot shows the Chubb INcendie Type B control panel interface. The main display area shows a welcome message and the Chubb logo. The interface is divided into several sections with various buttons and indicators.

**Annotations on the left:**

- Permet d'accéder aux menus : ☒ Permet de rentrer un code
- Permet de régler la date et l'heure.
- Permet de tester les signalisations sonores et visuelles (N1, 2, 3 OU N2, 3).
- Permet de contrôler les fonctions de mise en sécurité avec contrôle de position (N1, 2, 3).

**Annotations on the right:**

- Permet d'accéder aux menus :
  - Défilement des zones en alarme
  - Défilement des zones d'évacuation
  - Défilement des zones de mise en sécurité
  - Défilement des dérangements
  - Défilement des hors-service
  - Défilement des tests
- Touches contextuelles :
  - Accès aux opérations
  - Accès à l'entrée d'un code
  - Accès à l'état général de la centrale
- Permet d'arrêter les signaux sonores (N1, 2, 3 OU N2, 3).
- Permet de réarmer les feux, dérangements et mises en sécurité (N2, 3).

### ■ INFLUENCE-S TYPE A



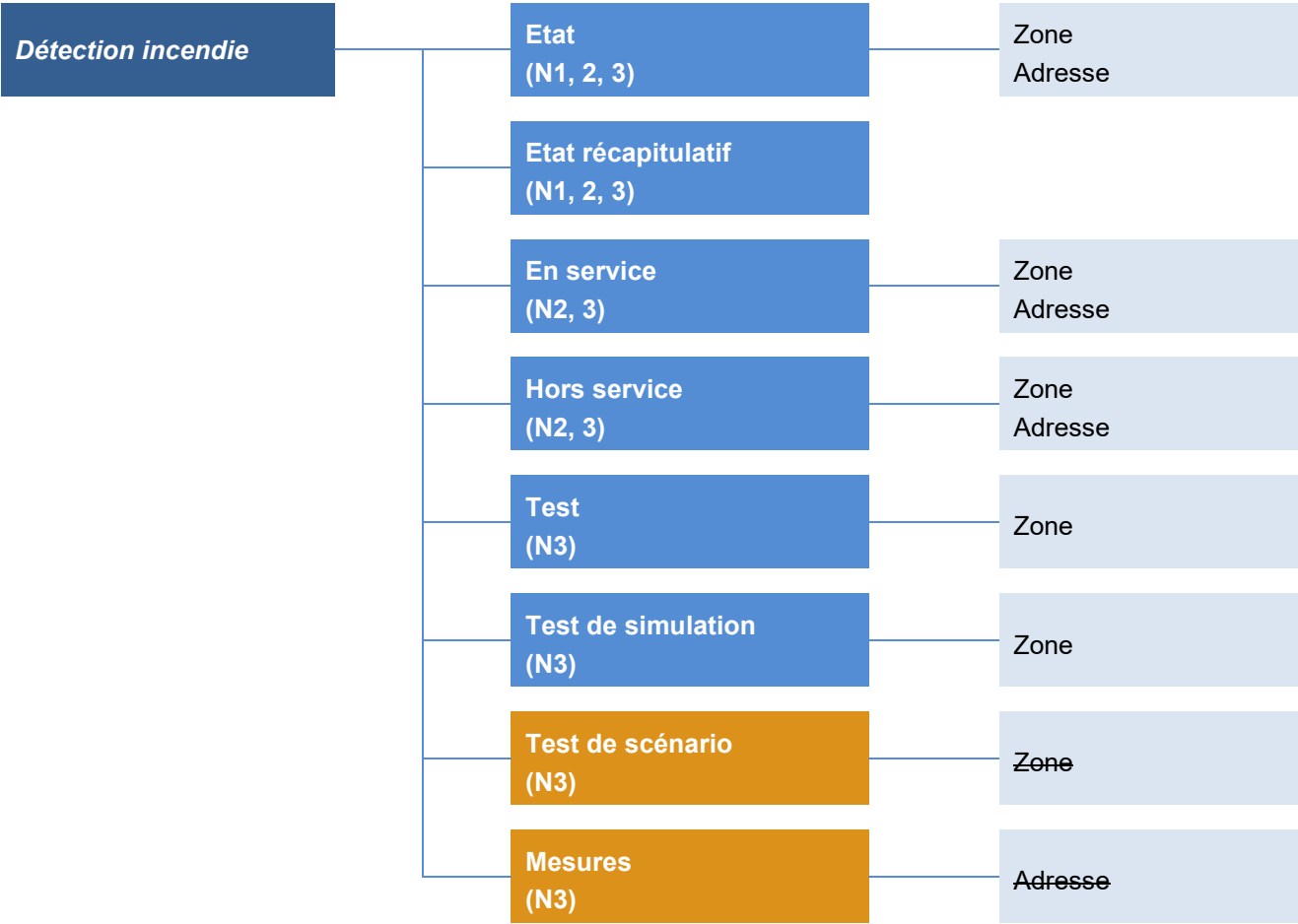
Pour accéder à l'ensemble des opérations, appuyer sur la touche "Menu" et sélectionner un des 8 sous-menus. Les opérations associées à chacun de ces sous menus sont identifiées dans la suite de ce document.

### ■ INFLUENCE-S TYPE B



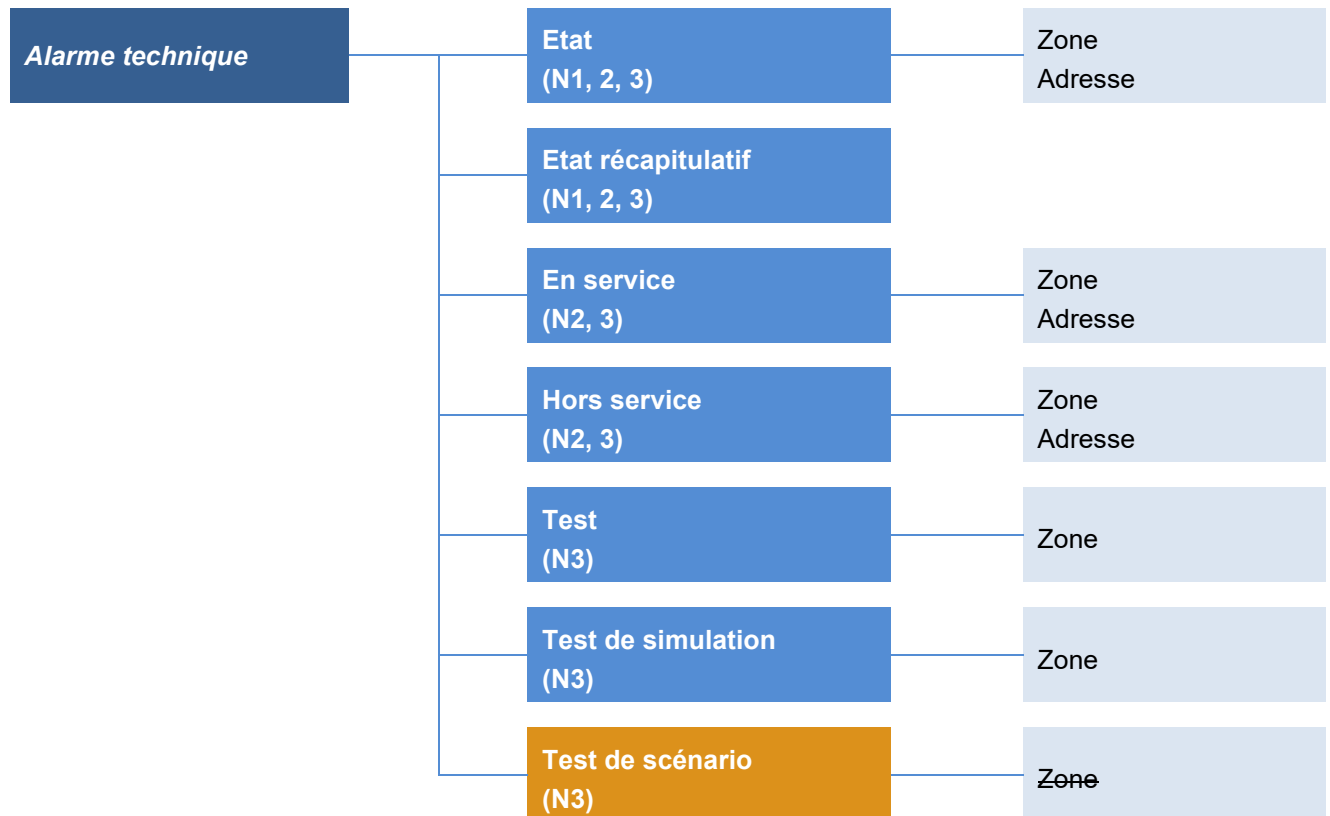
Pour accéder à l'ensemble des opérations, appuyer sur la touche "Menu" et sélectionner un des 10 sous-menus. Les opérations associées à chacun de ces sous menus sont identifiées dans la suite de ce document.

# Opérations liées à la détection (Type B)



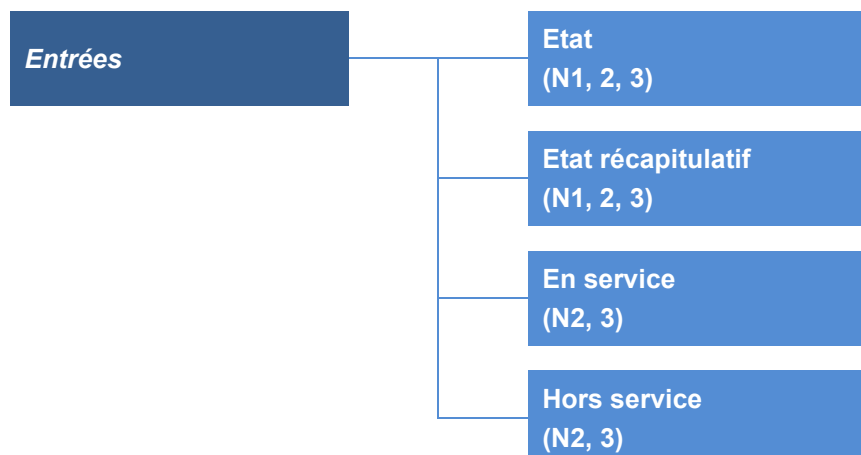
Les opérations marquées sur fond orangé ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

## Opérations liées à l'alarme technique (Type B)



Les opérations marquées sur fond orangé ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

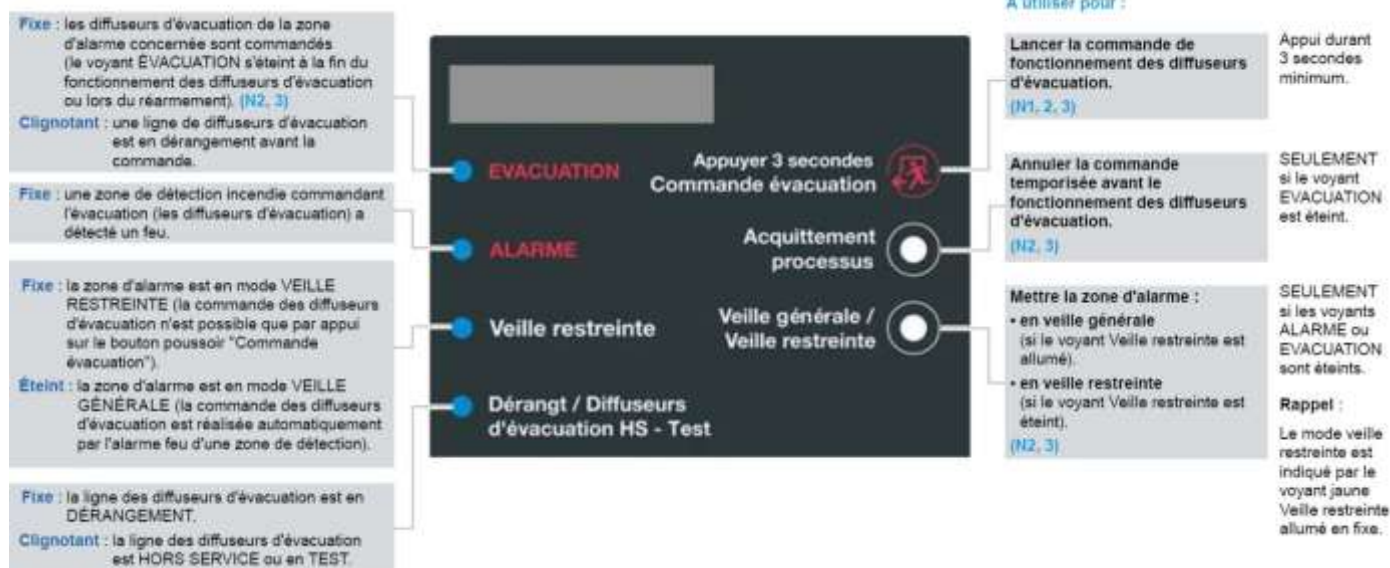
## Opérations liées aux entrées



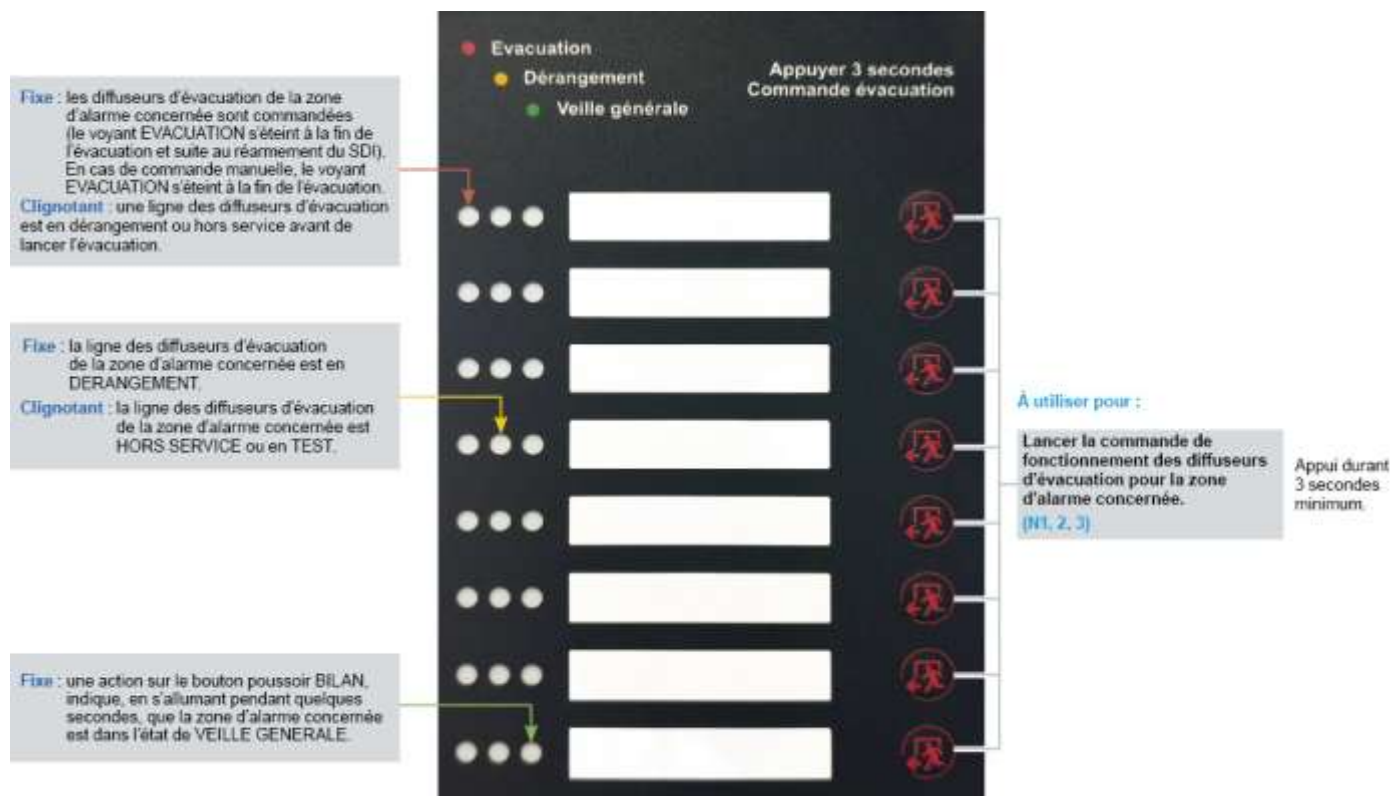
# Opérations liées à l'évacuation

## > SIGNALISATIONS ET OPERATIONS SPECIFIQUES

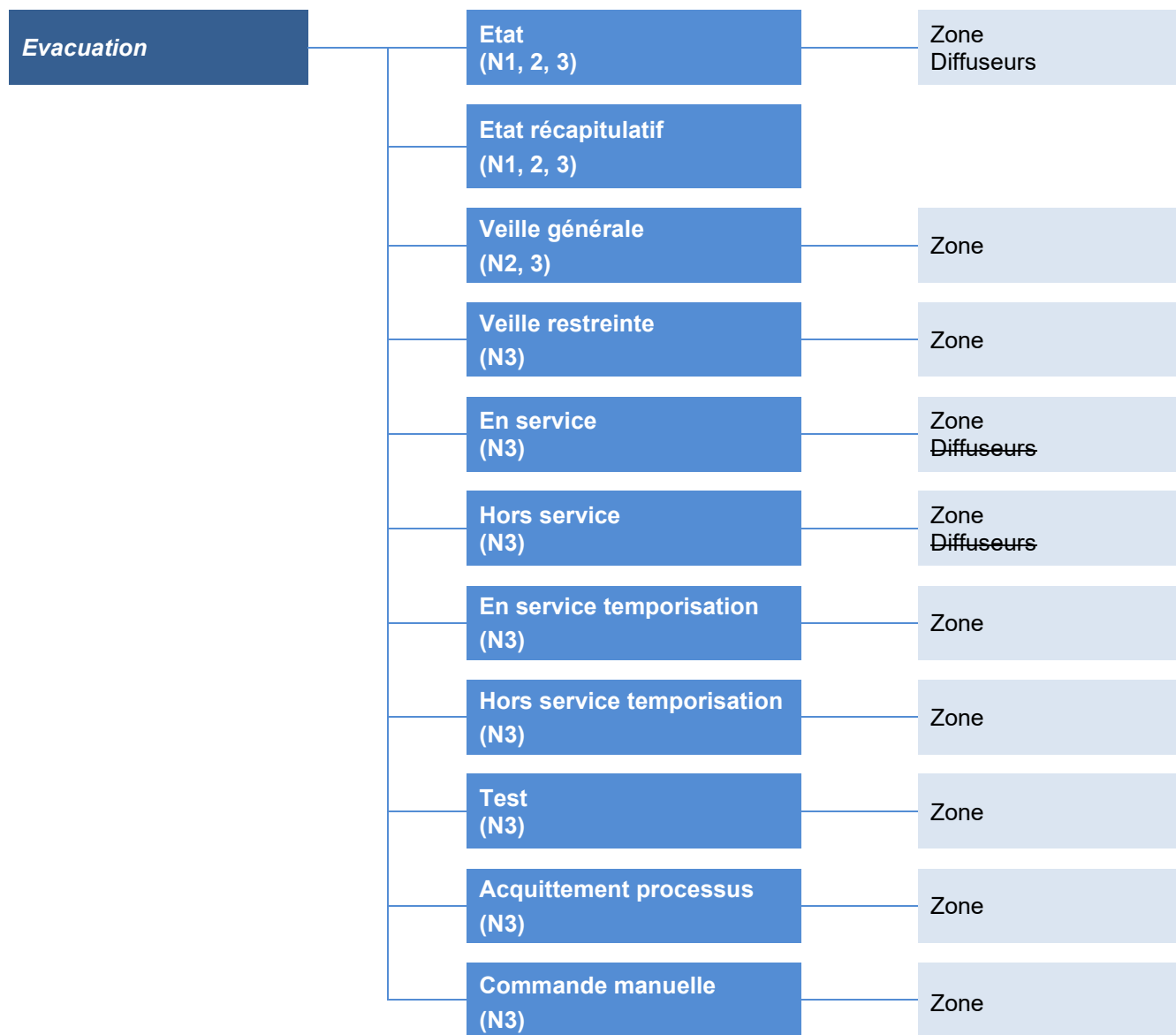
### ■ UNITE DE GESTION D'ALARME DE TYPE 1



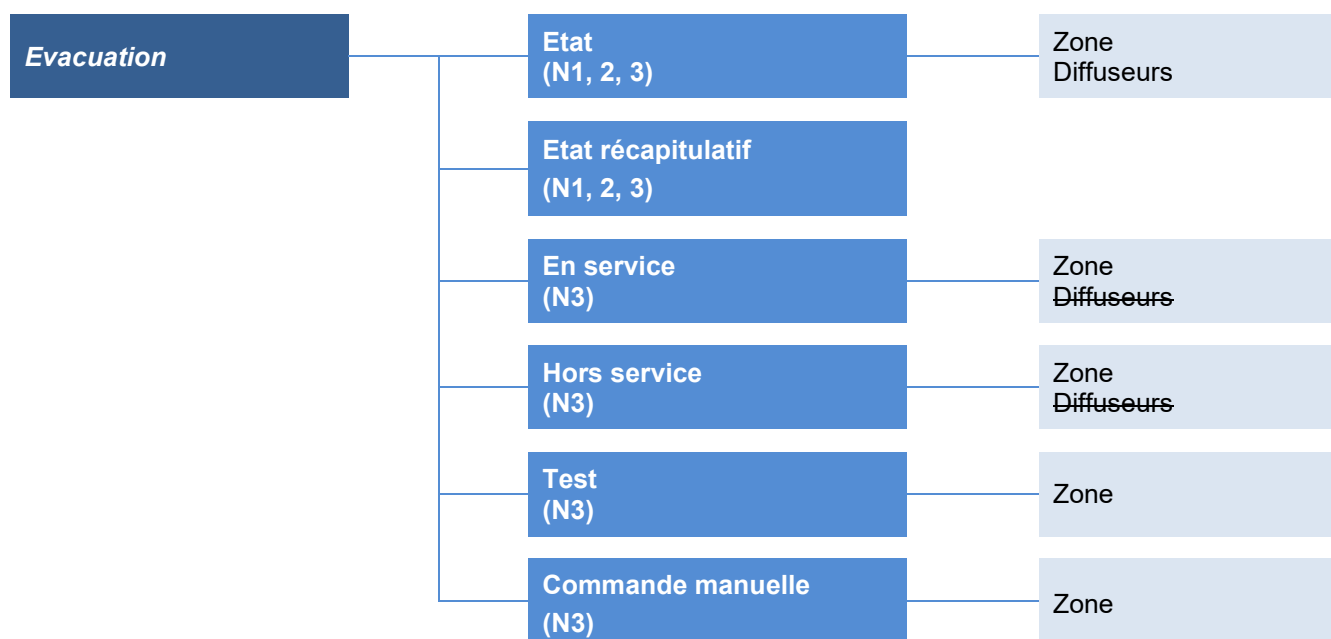
### ■ UNITE DE GESTION D'ALARME DE TYPE IGH



■ UNITE DE GESTION D'ALARME DE TYPE 1



■ UNITE DE GESTION D'ALARME DE TYPE IGH

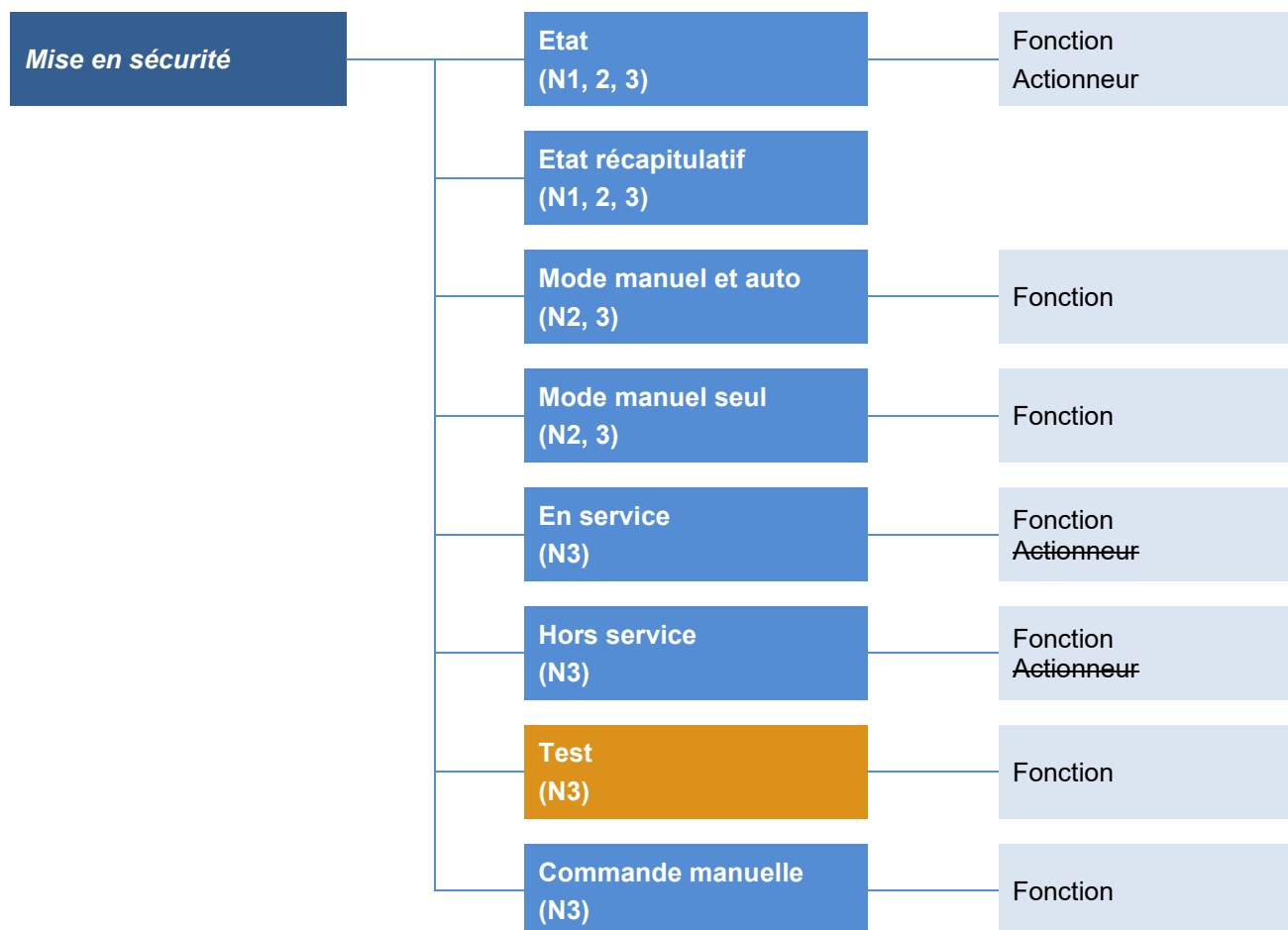


# Opérations liées à la mise en sécurité

## > SIGNALISATIONS ET OPERATIONS SPECIFIQUES

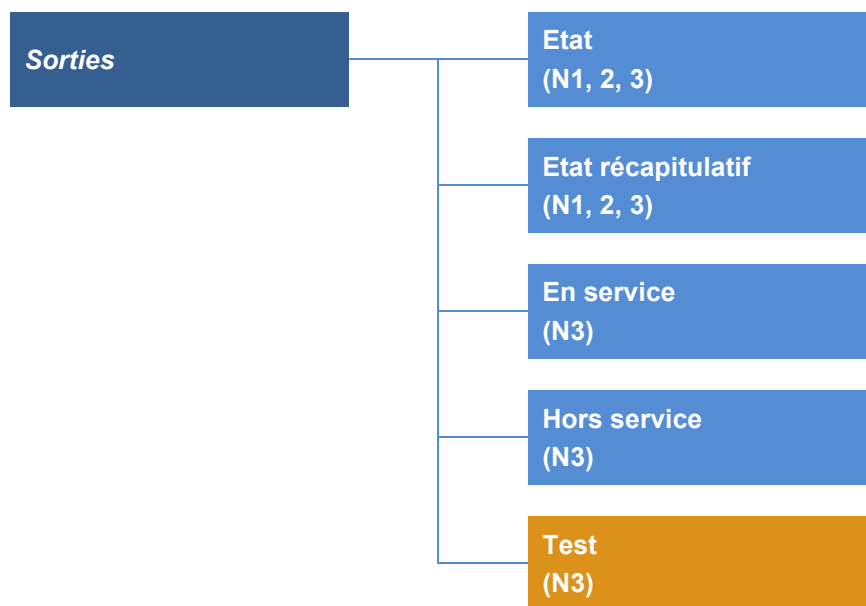


## > OPERATIONS ACCESSIBLES VIA LA TOUCHE « Menu »



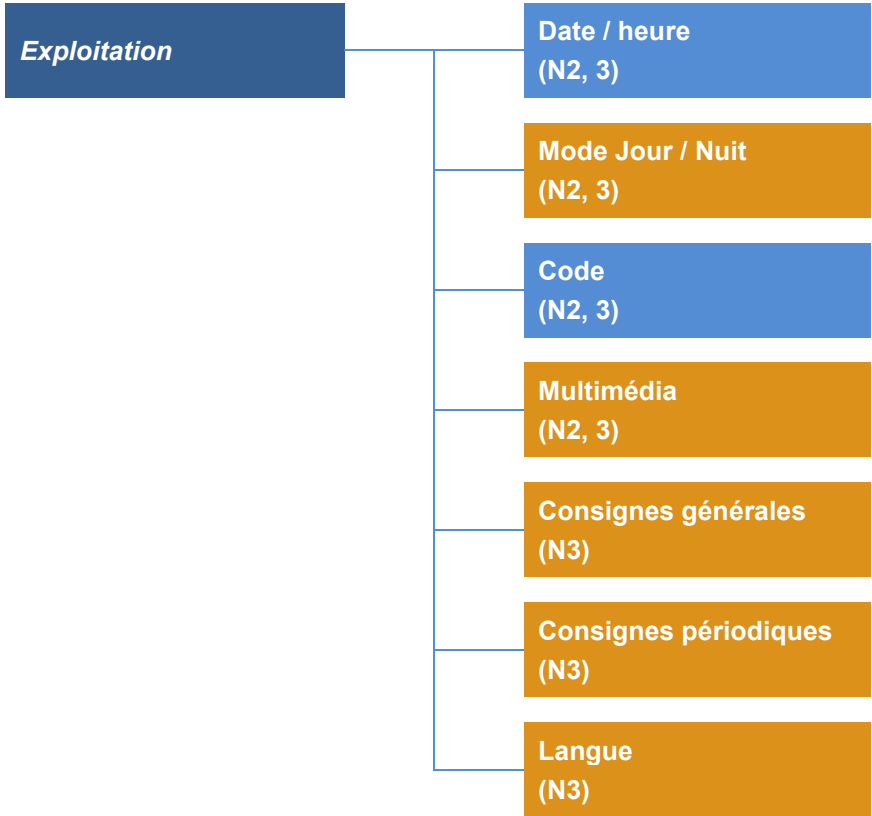
Les opérations marquées sur fond orange ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

## Opérations liées aux sorties



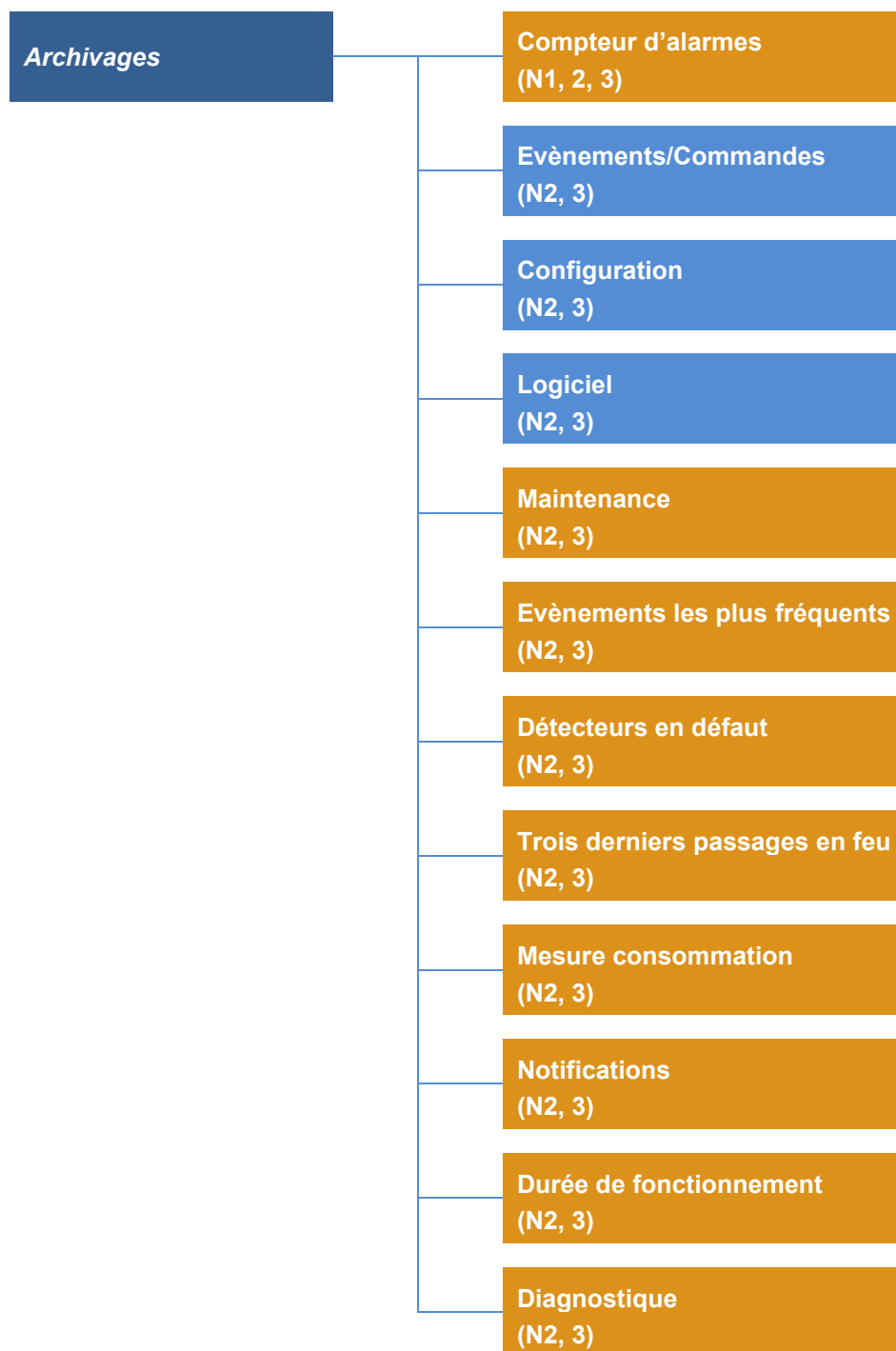
Les opérations marquées sur fond orangé ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

# Opérations liées aux fonctions d'exploitation



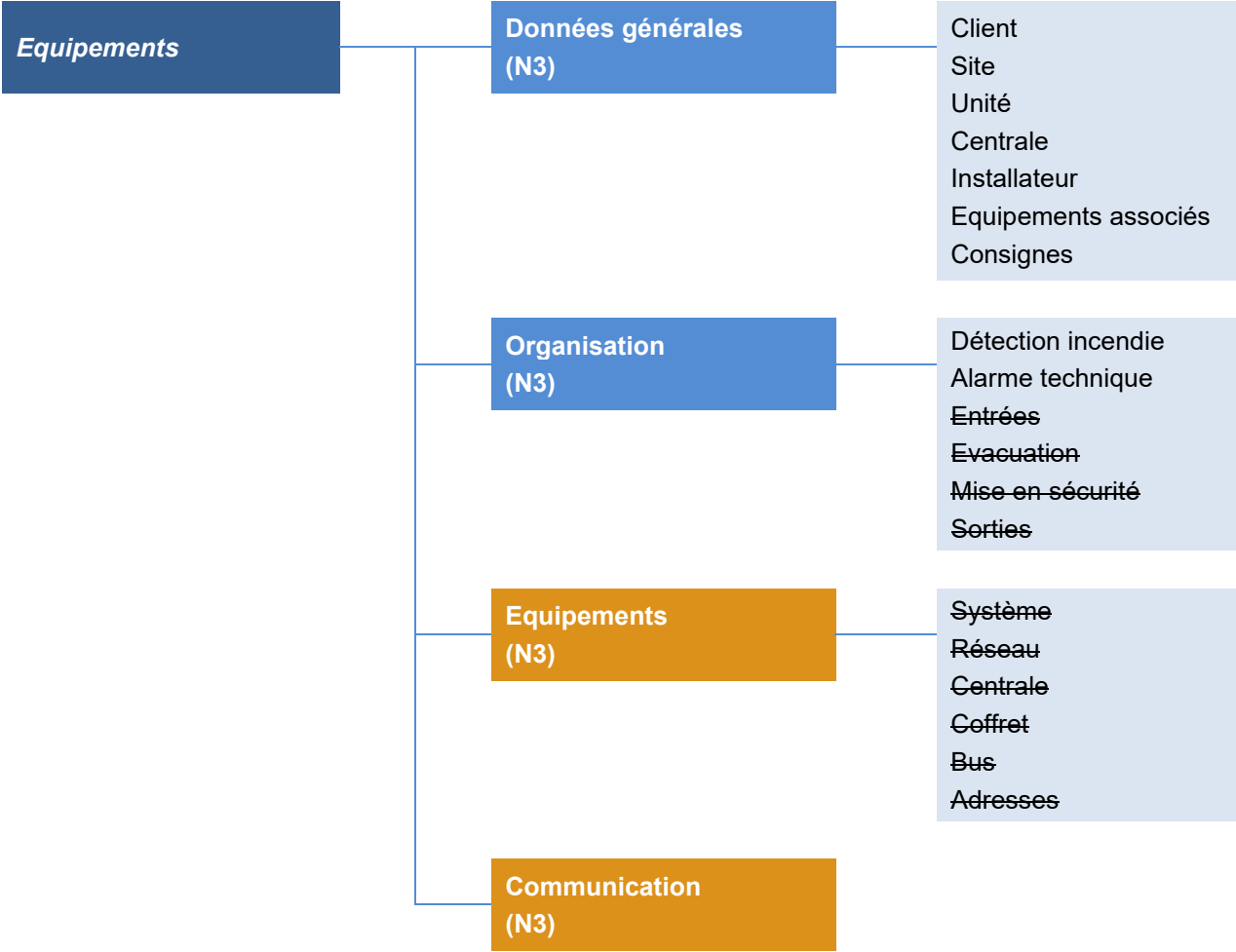
Les opérations marquées sur fond orangé ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

# Opérations liées aux archivages



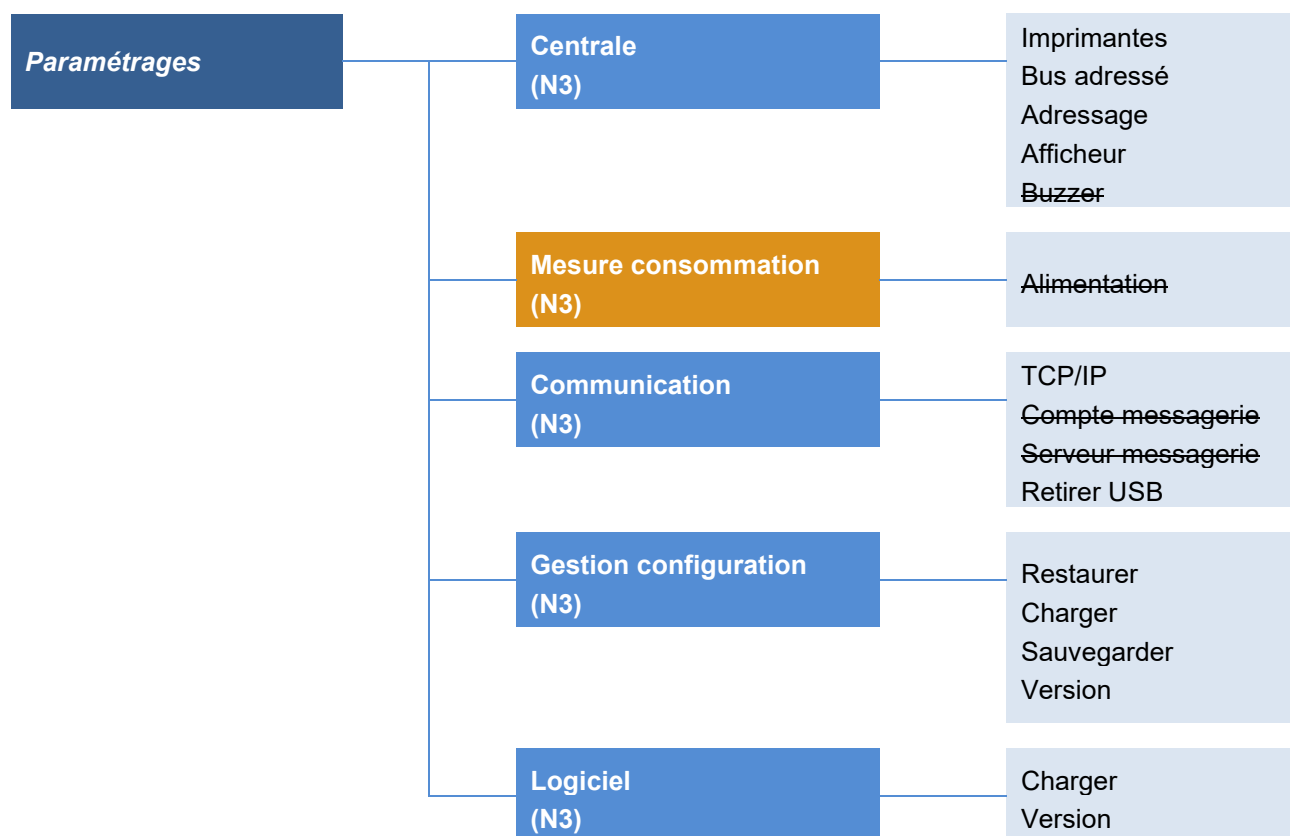
Les opérations marquées sur fond orangé ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

# Opérations liées aux équipements



Les opérations marquées sur fond orangé ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

# Opérations liées aux paramétrages



Les opérations marquées sur fond orangé ne sont pas disponibles dans la version actuelle.

# Signalisations liées à la perte totale d'alimentation

## > PERTE TOTALE D'ALIMENTATION

---



● Sous tension

Le voyant "Sous tension" est éteint.

● Défaut secteur

● Défaut batteries

● Hors tension

Le voyant "Hors tension" est allumé fixe et le buzzer est activé.

● Défaut terre

# Consignes d'exploitation

## > ALARME FEU

Voyant FEU fixe,  
buzzer son continu.

ARRÊTER LE SIGNAL  
SONORE

Arrêt signaux  
sonores



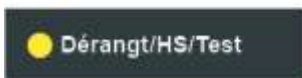
APPLIQUER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DE  
L'ÉTABLISSEMENT.

## > DERANGEMENT

Voyant Déangement  
fixe, buzzer son pulsé.

ARRÊTER LE SIGNAL  
SONORE

Arrêt signaux  
sonores



RECHERCHER LA CAUSE DU DÉRANGEMENT

Appeler éventuellement le service technique pour renseignement  
ou téléphoner au numéro :

## > COMMANDE IMMEDIATE DES DIFFUSEURS D'EVACUATION

**ATTENTION :**

Dès que les diffuseurs d'évacuation sont  
commandés, il n'est plus possible de les  
arrêter manuellement.

L'arrêt est automatique au bout de 5 minutes.

Appuyer 3 secondes  
Commande évacuation



## > ANNULATION D'UN PROCESSUS AUTOMATIQUE D'EVACUATION

ENTRER LE  
CODE  
DE NIVEAU  
D'ACCÈS 2



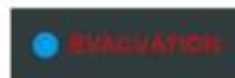
Code

Acquittement  
processus



**ATTENTION :**

IMPOSSIBLE si le voyant  
ÉVACUATION est allumé.



## > MISE EN SECURITE

Voir chapitre SIGNALISATIONS ET OPÉRATIONS LIÉES À LA MISE EN SÉCURITÉ.

# Exploitation-vérification et maintenance des systèmes de sécurité incendie

## > EXTRAITS (COMMENTAIRES) DE L'ARRETE DU 25 JUIN 1980

MS 58

### Obligations de l'installateur et de l'exploitant

§ 3. Toute installation de détection doit faire l'objet d'un contrat d'entretien avec un installateur qualifié.

Ce contrat doit inclure les essais fonctionnels prévus à l'article MS 56, paragraphe 3, deuxième tiret.

MS 68

### Entretien

Le Système de Sécurité Incendie (S.S.I.) doit être maintenu en bon état de fonctionnement. Cet entretien doit être assuré :

- soit par un technicien compétent habilité par l'établissement,
- soit par l'installateur de chaque équipement ou son représentant habilité.

Toutefois, les systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B doivent toujours faire l'objet d'un contrat d'entretien.

MS 69

### Consignes d'exploitation

Le personnel de l'établissement doit être initié au fonctionnement du système d'alarme.

L'exploitant ou son représentant doit s'assurer, une fois par semaine au moins, du bon fonctionnement de l'installation et de l'aptitude des alimentations électriques et/ou pneumatiques de sécurité à satisfaire aux exigences du présent règlement.

L'exploitant doit faire effectuer sous sa responsabilité les remises en état le plus rapidement possible.

L'exploitant doit disposer en permanence d'un stock de petites fournitures de rechange des modèles utilisés tels que lampes, fusibles, vitres pour déclencheurs manuels à bris de glace, cartouche de gaz inerte comprimé, etc...

## > NORME NF S 61.933 REGLES DE MAINTENANCE (DECEMBRE 2022)

5.4

Les actions de maintenance doivent être réalisées par des techniciens compétents ou spécialisés selon les cas.

6.1

Le personnel chargé de l'exploitation doit posséder un niveau de qualification suffisant, donné par une formation réactualisée dans le temps en fonction de ses attributions et responsabilités.

7.5

Les personnels chargés d'exécuter les opérations de maintenance du S.S.I. doivent être formés.

| PÉRIODICITÉ | OPÉRATIONS DE VÉRIFICATION<br>(Extraits des articles des normes et règles)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | INTERVENANTS                                                                  |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 1 JOUR      | <b>NFS 61-933 (Déc. 2022) Annexe L.2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen visuel des signalisations et/ ou informations sur l'afficheur de l'ECS du SDI.</li> <li>- Examen des états sur l'Unité de Signalisation (US) par action sur le (ou les) bouton(s) "Essai voyants" éventuels et dans le cas d'un CMSI par action sur la touche "Bilan".</li> <li>- Constat de la signalisation donnant l'état des A.E.S./E.A.E.S. et des A.P.S.</li> <li>- Constat de l'intégrité des dispositifs de commande (au sens de la norme NF S 61-938) se situant au niveau d'accès « 0 ».</li> </ul> | Exploitant                                                                    |
| 6 MOIS      | <b>NF S 61-933 (Déc. 2022) - art 7.8</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les SSI de catégorie A comportant plus de deux Z.S., les essais fonctionnels doivent être réalisés en deux visites espacées au minimum de 4 mois.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Technicien compétent<br>Installateur qualifié ou<br>son représentant habilité |
| 1 AN        | <b>Article MS 73 § 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Essai fonctionnel de chaque détecteur automatique et D.M.</li> <li>- Essai de fonctionnement de l'E.A., des clapets et volets.</li> <li>- Examen de chaque DAS.</li> </ul> <b>NF S 61-933 (Déc. 2022) - Annexe I.1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Essai des asservissements et des arrêts d'installations techniques.</li> <li>- Constat de l'audibilité et de la visibilité des dispositifs lumineux et/ou sonore.</li> </ul>                                                                                         | Technicien compétent<br>Installateur qualifié ou<br>son représentant habilité |
| 3 ANS       | <b>Article MS 73 § 2</b><br>Systèmes de sécurité incendie de catégorie A ou B : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen de la conformité du S.S.I. au dossier d'identité,</li> <li>- Vérification des actions de maintenance et essais de fonctionnement,</li> <li>- Examen des conditions d'exploitation.</li> </ul> <i>Nota : Cette visite ne se substitue pas à la visite annuelle réalisée par l'installateur qualifié.</i>                                                                                                                                                                | Personne ou<br>organisme agréé                                                |
| 4 ANS       | <b>NF S 61-933 (Déc. 2022) - art 8.1</b><br>Remplacement des batteries d'accumulateur ou essai de décharge (tous les ans).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Installateur qualifié ou<br>son représentant habilité                         |

# Description des icônes

## > BARRE DE NOTIFICATION



Non disponible dans la version actuelle.



Non disponible dans la version actuelle.



Non disponible dans la version actuelle.



Indique le niveau d'accès en cours.  
Permet de rentrer un code.



Non disponible dans la version actuelle.



Indique le nombre d'alarmes feu en cours.

Donne accès au défilement de ces alarmes feu.



Indique le nombre de zones d'évacuation en cours (activées).

Donne accès au défilement de ces zones d'évacuation.



Indique le nombre de fonctions de mise en sécurité en cours (activées).

Donne accès au défilement de ces fonctions de mise en sécurité.



Indique le nombre de dérangements en cours.

Donne accès au défilement de ces dérangements.



Indique le nombre de hors service en cours.

Donne accès au défilement de ces hors services.



Indique le nombre de tests en cours.

Donne accès au défilement de ces tests.

|                                                                                     |                                                                              |                                                                                     |                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
|    | Donne accès aux sous menus permettant d'effectuer l'ensemble des opérations. |   | Permet de rentrer un code.                        |
|    | <b>Non disponible dans la version actuelle.</b>                              |   | <b>Non disponible dans la version actuelle.</b>   |
|    | Donne accès aux informations de synthèse sur l'état de la centrale.          |   | Donne l'accès direct aux opérations indiquées.    |
|    | Donne accès à l'affichage existant avant l'accès aux opérations.             |   | Donne accès à l'écran précédent.                  |
|    | Donne accès à la page d'information précédente.                              |   | Donne accès à l'information précédente.           |
|    | Donne accès à la page d'information suivante.                                |   | Donne accès à l'information suivante.             |
|    | Donne accès au défilement des informations.                                  |   | Donne accès à une recherche par libellé.          |
|    | Donne accès à une recherche par numéro.                                      |   | Valide une opération.                             |
|    | Sélectionne l'ensemble des zones, adresses,...                               |   | Désélectionne l'ensemble des zones, adresses, ... |
|    | Efface la dernière valeur juste rentrée.                                     |   | <b>Non disponible dans la version actuelle.</b>   |
|   | <b>Non disponible dans la version actuelle.</b>                              |  | <b>Non disponible dans la version actuelle.</b>   |
|  | <b>Non disponible dans la version actuelle.</b>                              |                                                                                     |                                                   |



**Chubb France**  
Capital Social 32 302 720 € • RCS Pontoise 702 000 522  
Campus Saint Christophe - Bât. Edison 6 - 10 avenue de l'Entreprise  
95863 CERGY Cedex



[www.chubbfs.com/fr-fr](http://www.chubbfs.com/fr-fr)

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas engager la responsabilité de notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, données reproduits dans ce document seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2° et 3° a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.